



**DOMPLUS GROUPE**  
*Priorité à la Personne*

## FICHE PRATIQUE

# Expérience d'aidant : un tremplin vers la reprise d'emploi

ACCOMPAGNER TOUS LES PARCOURS DE VIE



# 1 - Faîtes le bilan de votre expérience

## Prenez conscience du travail accompli

En tant qu'aidant vous êtes amené à accomplir diverses tâches afin d'accompagner votre proche :

- La réalisation de tâches quotidiennes (courses, repas, entretien du domicile) ;
- L'administration de soins ;
- La coordination des intervenants ;
- La gestion des dossiers administratifs et financiers ;
- Le soutien moral ; ...

Pour remplir au mieux ces missions, vous devez **mettre en œuvre des compétences qui sont bien souvent recherchées dans le monde du travail.**



Prenez le temps de faire le bilan des aptitudes que vous avez développées. Par exemple :



- Une **organisation minutieuse** afin de gérer les intervenants, les rendez-vous médicaux, les urgences, les tâches quotidiennes...
- Une **gestion rigoureuse du budget**, afin d'être en capacité de financer les intervenants, les travaux d'adaptation du domicile, les charges courantes...
- Une bonne **connaissance des acteurs et dispositifs de soutien en faveur des personnes âgées**. *Cela peut être un atout selon le secteur d'activité dans lequel vous travaillez.*

N'oubliez pas de prendre en compte **ce que vous avez pu apprendre lors de groupes de parole entre aidants, ou lors de formations** que vous avez suivies.

Et au-delà des compétences acquises, il est important de **souligner les qualités développées**, telles que la patience, l'écoute, l'empathie, la solidarité...

## 2 - Valorisez vos compétences dans votre CV

Complétez votre CV afin d'y faire figurer les capacités et qualités développées :

- ❑ **Détaillez vos missions** (gestion administrative, coordination des intervenants, stimulation de l'autonomie...) et **les compétences développées** (organisation, adaptabilité, gestion des priorités...). De cette manière un recruteur pourra se faire une meilleure idée de votre profil.
- ❑ **Préparez des exemples concrets** de ce que vous avez accompli afin de pouvoir en parler lors d'un entretien.
- ❑ **Conservez** vos attestations de stages / de formations, et les programmes des conférences auxquelles vous avez assisté. Ceci accrédiitera vos propos.
- ❑ **Exercez-vous à parler de votre expérience** à haute voix ou auprès de vos proches, afin d'être à l'aise le jour d'un entretien.



Dans le cadre de votre reprise d'activité, demandez l'avis de votre conseiller Pôle Emploi. Il pourra vous dire sur quel aspect de votre CV mettre l'accent, selon les attentes du marché du travail.

Vous pouvez aussi valoriser vos compétences personnelles afin de montrer qu'elles peuvent être transposées dans le monde du travail, l'outil Diagorienté peut vous y aider : <https://diagorienté.beta.gouv.fr/>

# 3 - Faites reconnaître vos compétences

Afin de faire officiellement reconnaître vos compétences vous pouvez **suivre une formation diplômante dans le secteur social et les métiers de l'aide à la personne.**

Renseignez-vous auprès des organismes de formation pour adultes.

*N'hésitez pas à réaliser d'abord un **bilan de compétences** afin de vérifier que c'est bien la voie que vous souhaitez suivre.*



Sachez par contre que **si vous avez développé vos compétences uniquement dans le cadre familial, vous ne pourrez pas bénéficier de la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience). Ce dispositif consiste à faire reconnaître ses connaissances par l'obtention d'un diplôme sans avoir à suivre de formation. Mais il nécessite pour cela de pouvoir justifier de son expérience au moyen de feuilles de paye ou par le biais d'attestations si vous êtes intervenu bénévolement dans une association.